

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 mai 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 mai 2015**

**2015 DJS 209 - DDCT** Subventions (5 000 euros) à 2 associations de jeunesse (19<sup>ème</sup>).

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose 2 subventions à 2 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 11 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à CONCORDIA (19447 / D08096 / 2015\_03165), domiciliée 64, rue Pouchet (17<sup>ème</sup>), pour son projet « Diffusion des dispositifs de mobilité et de volontariat et animation de la vie associative locale ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à la Maison des Copains de la Villette (MCV) (14869 / D08079 / 2015\_03321), domiciliée 156, rue d'Aubervilliers (19<sup>ème</sup>), pour son projet « Soirée du vendredi au 156 ».

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**